

Economie collaborative : une opportunité pour les plus pauvres ?

(Une étude réalisée par l'agence Alter pour la Fondation Roi Baudouin)

La réflexion porte sur la double question : cette économie est-elle susceptible d'améliorer la condition des plus démunis ou au contraire porte-t-elle en elle les germes d'une dérégulation aux droits et acquis sociaux d'autant plus préjudiciable aux personnes précarisées ?

Les avancées technologiques ont permis l'essor de ce type d'économie dont certains aspects existent depuis longtemps. Cette économie participe à une stimulation d'anciennes formes d'échange et de solidarité (troc, co-voiturage, achats groupés...). Certaines sont utilisées via des plateformes rentables qui sont des intermédiaires entre celui qui vend et celui qui achète, on parle alors plutôt de capitalisme collaboratif (Uber, Airbnb...). Ces entrepreneurs n'ont pour la plupart aucune sensibilité particulière pour l'économie sociale.

Au travers d'interviews de personnes précarisées, l'offre de l'économie collaborative semble plutôt inaccessible à ce public, ceci est évidemment lié aussi la fracture numérique.

Certains dispositifs collaboratifs ont pourtant une visée sociale, comme ceux qui promeuvent la lutte contre le gaspillage, l'accès à l'alimentation ou la réduction des prix par des achats collectifs.

Quant aux acteurs du secteur social et plus particulièrement ceux actifs dans l'aide aux plus démunis, ils appréhendent diversement les potentialités de l'économie collaborative dont les potentialités (alternative aux subsides, mutualisation des ressources) et les écueils (fragilisation ou distorsion de la concurrence vis-à-vis l'économie sociale...) coexistent.

L'économie collaborative recouvrirait 4 secteurs :

- la production (revalorisation des objets d'occasion mais aussi image 3D...agir au niveau local),
- la consommation (l'usage prédomine sur la propriété : prêt, location, aide alimentaire...secteur le plus mûr pour l'énergie collaborative dont les technologies actuelles renforcent la visibilité),
- le financement (partage de fonds et de prêt, monnaies alternatives),
- la connaissance (éducation à cette forme d'économie, création de projets, réseaux d'échange...).

Cette économie alternative tend aussi à relever différents enjeux sociétaux : économique, social, environnemental, numérique.

Au niveau légal, cela pose évidemment certaines difficultés à résoudre tant au niveau national qu'international. Dans l'Union Européenne, seule le Royaume Uni semble avoir légiféré globalement à ce sujet.

D'un point de vue social, il est évident que les plateformes essentiellement marchandes ne vont en rien améliorer la situation des personnes démunies. L'économie collaborative peut cependant être utile pour les associations à caractère social mais cela devra nécessiter une motivation importante de promoteurs de projets et probablement aussi des incitants de nos gouvernants. Quelques exemples récents sont rapportés.

Pour plus de détails voir « publications » sur le site de la Fondation : <http://www.kbs-frb.be>

Jean Grandjean